RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00772
Numéro SIREN : 532 066 297
Nom ou dénomination : ABC RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2013 sous le numéro de dépôt A2013/008288

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

1115369

Dénomination : ABC RENOVATION
Adresse : zone artisanale ou zone d'activité Les Mères 38850 Chirens -FRANCE-

n° de gestion : 2011B00772
n° d'identification : 532 066 297

n° de dépôt : A2013/008288
Date du dépôt : 16/09/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 09/09/2013

1115369

TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au GREFFE

16
Sous le N°

"ABC RENOVATION"
Société par Actions Simplifiée au capital de €. 5.000
Siège social à CHIRENS (38850) Zone Artisanale Les Mères
532.066.297 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille treize,
Le neuf septembre,
A 18 heures,

Les associés de la Société "ABC RENOVATION", Société par Actions Simplifiée au capital de €. 5.000, divisé en 500 actions sociales de €. 10 de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à CHIRENS (38850) Zone Artisanale Les Mères, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Joël BUISSON propriétaire de 255 actions,
- Monsieur Rudy INDERCHIT, propriétaire de 245 actions.

La réunion est présidée par Monsieur Joël BUISSON en sa qualité de Président.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions émises par la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Rudy INDERCHIT de ses fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

- Constate la démission de Monsieur Rudy INDERCHIT de ses fonctions de Directeur Général avec effet à compter de ce jour,

- Constate que cette démission a lieu sans indemnité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JB IR

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

- Donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité ou de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Joël BUISSON



Monsieur Rudy INDERCHIT

